

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.

RÉCLAMES..... 50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Les tarifs douaniers

S'il est une question complexe, délicate, impossible à résoudre a priori par principes, c'est bien celle-là.

Les commerçants ont toutes les peines du monde à se retrouver au milieu du dédale de ces tarifs qui ne régit pas une règle générale; ils protestent unanimement contre une tarification absolument arbitraire, source continuelle d'erreurs qu'exploite une administration avide de perceptions supplémentaires, pour qui l'erreur ne saurait exister, mais uniquement la fraude et les amendes; et quelles amendes!

La Chambre, émue par ces plaintes, avait résolu de réviser la loi sur le régime de ces tarifs douaniers, et on se souvient de l'émotion provoquée à l'étranger par l'annonce de cette réforme, émotion dont le gouvernement s'était fait l'écho, à très juste titre, il faut bien le reconnaître.

Des menaces de représailles s'élevaient même fait jour et il ne fallait pas moins que les déclarations énergiques du gouvernement pour ramener un peu de calme.

C'est, qu'en effet, aucune question ne se prête moins à un travail d'ensemble. Chaque article des tarifs intéresse, non seulement nos commerçants français, mais ceux des nations avec lesquelles nous sommes en relations d'échange, et tout changement apporté, s'il a un avantage pour nous, lèse les commerçants étrangers qui se rattrapent en élevant les droits sur d'autres produits importés en France, au grand dommage de toute une nouvelle catégorie d'intéressés, qui ne manquent pas de faire entendre leurs justes et impérieuses protestations.

C'est donc une matière particulièrement délicate, où il faut savoir se contenter d'améliorer, et surtout savoir profiter de toutes les occasions favorables qui se présentent, au cours des relations avec les autres nations, pour obtenir, comme gage, pour ainsi dire, d'une bienveillance et d'une bonne volonté qu'on désire manifester, quelque nouvel avantage ou quelque rectification d'un traitement pas trop désavantageux.

C'est là, en un mot, purement affaires de diplomates et une discussion parlementaire, qui ne tient pas compte des desiderata des autres parties, semble ne pas y avoir place.

Nous n'avons pas attendu longtemps la leçon de choses.

Aujourd'hui, nous apprenons, en effet, tout à coup, sans aucune préparation, que l'Amérique a fait une opération semblable et qu'elle vient de prendre la décision de changer tous les tarifs de commerce actuellement en vigueur et d'élever les tarifs dans des proportions que l'on peut dire formidables. Dans cette réforme, la France n'est pas particulièrement bien traitée.

Il résulte de la communication faite à la Chambre de Commerce de Paris, que les droits se trouveront élevés de 43,70 à 46,00, si nous continuons à appliquer à l'Amérique le tarif des nations les plus favorisées, mais que, si nous ne faisons pas bénéficier le commerce américain de ces conditions privilégiées, nous aurons à payer 71 0/0 au lieu de 43,70 0/0 que nous payons actuellement.

Au premier abord, ces chiffres paraissent assez inquiétants et on n'envisage pas sans effroi l'expectative d'une guerre de tarifs. On se souvient des difficultés sans nombre et de la gêne qui en est résultée pour notre commerce, de notre discussion douanière avec l'Italie et il n'est pas à désespérer que semblable événement se produise avec les Etats-Unis d'Amérique. Il ne semble pas d'ailleurs que cela doive avoir lieu, et tout fait penser que le gouvernement français pourra entrer en conversation avec le gouvernement américain et qu'un accord raisonnable interviendra.

Cependant, même si cet accord ne pouvait être conclu, il ne faudrait pas s'enfouir outre mesure et il semble

que les intérêts français mis en jeu, s'ils sont considérables, ne sont pas en rapport avec les intérêts américains, qui importent en France infiniment plus que nous n'importons nous-mêmes en Amérique.

En effet, nos principaux produits d'importation, ceux que les Américains veulent protéger, consistent principalement dans les boissons et les œuvres d'art. Les boissons et principalement le vin de Champagne, sont garantis par leur qualité même; si les Américains veulent payer plus cher, cela les regarde. Il est certain qu'ils continueront à nous prendre notre vin de Champagne qui n'a pas de concurrents dans le monde entier.

Quant à nos œuvres d'art, peintures et objets d'art, c'est exactement la même chose. La France a, sous ce rapport, une supériorité mondiale; les Américains recherchent tout particulièrement les produits de l'art français et on sait que c'est chez eux que partent presque tous nos chefs-d'œuvre lorsque les hasards des enchères les livrent à la vente.

Nous ne croyons donc pas que le commerce français et les arts français pâtiront de ce nouveau régime et, au contraire, si, répondant à ces précédents, nous appliquons aux produits américains nos tarifs généraux, nous voyons que les pétroles bruts paient 18 francs au lieu de 9, les huiles raffinées 25 francs au lieu de 10, les saindoux 45 francs au lieu de 25, les cafés 300 francs au lieu de 136, etc... Or, les importations d'Amérique en France de ces différents produits sont considérables.

Et tandis que notre commerce, garanti par sa spécialité, n'aura pas grand chose à redouter quant à son chiffre d'affaires, il pourrait n'en pas être de même pour les produits américains qui ne doivent leur développement qu'à leur prix inférieur. S'ils sont frappés de taxes plus fortes, ils pourront se trouver concurrents par les produits similaires des autres pays et fortement atteints.

Ce sont là des raisons qui ne sauraient échapper aux hommes d'Etat américains et nous attendons avec confiance le résultat des pourparlers engagés; un accord ne peut manquer d'intervenir.

LA PRÉCAUTION INUTILE

Très exactement le 12 juillet dernier, les employés d'un grand magasin de la rive gauche s'empressaient autour de deux clients de marque, à en juger par les témoignages de respect dont ils étaient l'objet.

— Laissez-moi faire le lot; ça me connaît, disait fréquemment le plus âgé des deux acheteurs; et les commis attentifs prenaient ses ordres: pantalons blancs, vestes blanches, souliers blancs, bref tous les vêtements nécessaires à une longue expédition coloniale.

C'était M. Milliès-Lacroix, ministre des colonies, accompagné de M. Régismanset, son chef de cabinet, qui préparait son voyage en Indo-Chine. Survint la crise ministérielle: la commande très importante fut annulée.

Les lions de Ménélik

Ménélik, dont on a annoncé la mort à plusieurs reprises, mais qui tient bon quand même, a dès maintenant son histoire légendaire. On parlera longtemps en Ethiopie de ses lions qui se promènent en liberté dans son palais et ne doivent personne, à moins que d'un geste il ne leur en donne l'ordre.

— Mais, lui demanda un jour M. Klobukowski, comment connaissent-ils qu'ils doivent respecter tel ou tel de vos visiteurs?

— Ils ont le flair, répondit l'empereur, ces animaux distinguent à l'odeur un ambassadeur, un ministre plénipotentiaire. Ils savent qu'ils ne doivent me créer aucun ennui avec

les puissances étrangères. Ce sont des lions diplomatiques.

— Et si, malgré cela, ils se jetaient sur un envoyé de France, d'Angleterre ou d'Allemagne?

— C'est qu'il n'aurait pas l'odeur. Et le descendant de la reine de Saba ajouta avec un sourire:

— Une fois, ils ont dévoré devant moi un consul italien. Informations prises, j'ai su qu'il attendait encore ses lettres de créance. Il n'était donc pas en règle et je les ai excusés.

Avis à ceux qui briguent un poste à Addis-Ababa.

Le tombeau de John

Un de nos députés de la Seine se promenant dans le Midi fit récemment une visite au cimetière d'Avignon.

Avant de s'engager parmi les sépultures, il demanda au gardien s'il y avait là des morts illustres.

— Tê, dit l'autre, c'est ici que dort le célèbre Aubanel et les fameux Roumanille... Ce sont là de grands poètes, monsieur le Parisienné. Et nous ayons en outre le tombeau de l'Anglais...

— Quel Anglais?

— John!

— Quel John?

— L'Anglais John... Sa tombe n'a rien de remarquable. Je ne sais pas pourquoi tous les Anglais de passage viennent la voir. Ils sont si arolles!

Le député, piqué de curiosité, se dirigea vers le monument funéraire de John.

Et il lut sur la pierre:

Ci-gît John Stuart Mill, philosophe
C'était le grand positiviste britannique.

O vanité de la gloire! Dans le pays d'Avignon ce génie disparu n'est qu'un inconnu, John, l'Anglais!

Devinette

Petit jeu pour distraire nos lecteurs pendant les vacances, les jours de pluie.

Quel est le député qui parle la langue harmonieuse révélée par les traits suivants?

Ce député est un personnage très fier des prérogatives qu'il croit liées à sa situation. On le vit un jour s'emporter dans un bureau de poste de son arrondissement:

— Mais, monsieur le député, expliquait très ému le bureauiste, il m'est impossible de vous faire passer avant toutes ces personnes: vous êtes arrivé le dernier au guichet...

— C'est bien, mademoiselle, pour aujourd'hui je ne dirai rien; mais à la première injection que je vous ferai désormais, vous aurez de mes nouvelles.

Le même député, se promenant sous la belle futaie de M. G..., aux environs de R... s'exclamait, lyrique:

— Quels beaux arbres! Ils sont séculiers!

INFORMATIONS

Espagne et Maroc

Convoi attaqué à Mèlilla

Un convoi a été attaqué près d'un blockhaus par de nombreux Maures. Les agresseurs ont été repoussés par la colonne chargée de protéger le convoi et par les batteries de l'hippodrome, de Sidi-Musa et de Camelles. Trois Espagnols ont été blessés, dont un légèrement.

Pendant la nuit, deux feux ont été allumés près du sommet principal du Gurugu.

Les Maures reçoivent des renforts

On mande de Penon de la Gomeria, que le 21, à 7 heures du soir, les Maures se sont livrés à une attaque soutenue par une vive fusillade.

Les Espagnols ont répondu avec les batteries de l'hôpital et les mitrailleuses.

On croit que les Maures ont reçu des renforts.

L'intervention du sultan

A propos de l'envoi d'une mission chérifienne dans le Riff pour y faire cesser les hostilités contre l'Espagne, la *Epoca*, organe ministériel, dit notamment:

« Il est logique, et nous ne saurions nous offusquer que le sultan cherche à mettre un terme à la guerre du Riff, d'abord parce que ce faisant il exécute les traités, et ensuite parce qu'il affirme sa souveraineté sur cette région qui, en fait est indépendante. Mais il convient de faire observer: d'une part, que non seulement les délégués chérifiens ne sont pas encore partis de Tanger, mais qu'ils ont reçu l'ordre d'y attendre de nouvelles instructions et, d'autre part, qu'ailleurs même qu'ils se rendraient dans le Riff, leur présence ne saurait y arrêter l'action de notre armée.

Nous avons dit et nous ne nous lasserons pas de répéter que l'Espagne a besoin de châtier les Rifains et qu'elle a parfaitement le droit de le faire. En outre, il lui faut des garanties sérieuses et positives. Ces garanties qu'aujourd'hui Moulay Hafid ne peut nous donner, malgré sa bonne volonté, c'est nous qui devons nous les procurer.

» On avancera donc quand on devra avancer. »

Le Conflit turco-grec

L'impression en Turquie

D'après des déclarations recueillies dans les sphères dirigeantes du gouvernement turc, la dernière Note grecque a fait à La Porte une impression favorable.

On la considère comme satisfaisante, d'autant plus que tous les ambassadeurs de Turquie interrogés par le gouvernement sur les dispositions des puissances ont répondu que la Note devrait être considérée comme donnant satisfaction.

La Porte accepte la note Grecque

Dans un communiqué aux journaux, l'Agence Reuter dit apprendre que, selon toute probabilité, le gouvernement ottoman ne fera aucune réponse officielle à la dernière Note des puissances. Cette Note, d'ailleurs, ne soulevait aucune question nécessitant une réponse formelle.

Le gouvernement ottoman a fait tout ce qui est en son pouvoir pour calmer l'agitation populaire contre la Grèce, et vu le caractère conciliant de la réponse grecque à la dernière Note turque, on estime qu'il est très improbable que la Turquie fasse appel aux puissances à propos des griefs qu'elle pourrait avoir concernant l'attitude de la Grèce dans les affaires macédoniennes.

La Chambre crétoise se sépare

La Chambre crétoise s'est ajournée « sine die », laissant à son comité administratif le soin de la convocation de nouveau en temps opportun, pour décider si l'on procéderait à de nouvelles élections de députés pour une Assemblée future.

Mécontentement en Grèce

La presse grecque critique sévèrement la réponse à l'ultimatum de la Turquie. Elle trouve que M. Bhalys, président du ministre, a montré trop de prévenance à l'égard de la Turquie, et dépassé les limites que commandait la dignité de la nation grecque.

Une note du gouvernement Crétois

Le gouvernement a remis aux consuls des puissances protectrices la Note écrite qui lui avait été demandée relativement au drapeau grec. Les consuls ont invité le gouvernement à modifier le texte de la Note qui leur avait été remise.

Le budget de 1910

Le ministre des finances, pour assurer l'équilibre du budget, ne songe à recourir qu'à un petit nombre de taxes, mais ces taxes donneront naturellement un produit important.

En dehors du tabac, dont il a déjà été question, et de l'unification des droits sur l'alcool, qui comporte un certain relèvement, le ministre des finances a envisagé la possibilité d'une modification des droits de succession.

Cette modification, qui ne toucherait en rien à la liberté de tester, et qui ne comporterait aucune mesure vexatoire, fournirait, pour le prochain budget, une certaine somme indispensable à l'équilibre, et, dans l'avenir, les ressources nécessaires aux retraites ouvrières.

C'est un plan complet qui serait soumis à la Chambre, par deux fois, sa réalisation s'effectuerait en deux étapes.

Quant aux taxes proposées par M. Caillaux et que M. Cochetron songe à conserver, ce sont celles sur lesquelles un accord s'est fait en principe à la Commission du budget; toutefois, elles seront sensiblement modifiées dans les détails.

Il semble que la préoccupation du ministre ait été surtout d'atteindre le luxe et de donner aux impôts de consommation qui seront relevés un certain caractère somptuaire.

Il est bon de remarquer, d'ailleurs, que M. Cochetron s'est trouvé en face d'un budget déposé. Les dépenses de la plupart des ministères étaient déjà votées par la Commission du budget; il était impossible de tout refondre et de présenter un plan d'ensemble des économies.

Le ministre a même constaté la nécessité de relever un certain nombre de prévisions de dépenses résultant de lois nouvelles ou de faits nouveaux pour obtenir un budget complet et sincère, ce qui est la préoccupation principale de M. Georges Cochetron.

An Ministère de l'Intérieur

M. Briand, président du conseil, a conféré lundi matin, au ministère de l'Intérieur, avec l'amiral Boué de Lapeyrère, ministre de la marine, sur différentes questions se rattachant à la réorganisation des services de ce ministère.

Le président du conseil a reçu ensuite M. Louis, qui fait l'intérim du ministère des affaires étrangères.

Il a eu également un entretien avec M. Ruau, ministre de l'Agriculture, rentré le matin même à Paris, sur la question de la délimitation de la région bordelaise viticole.

Les Préposés des Manufactures de l'Etat

M. Georges Cochetron a reçu lundi une délégation de l'assemblée générale des préposés des manufactures et magasins de l'Etat: tabacs et allumettes.

Cette délégation lui a offert le témoignage de ses sentiments respectueux et dévoués, et l'a assuré de l'attachement des préposés aux institutions républicaines.

M. le Ministre des finances a déclaré qu'il examinerait la situation de ces agents avec la plus grande bienveillance.

La grâce présidentielle

Le président de la République a signé des décrets grâçant un certain nombre de condamnés pour délits de presse ou faits politiques.

Des ordres ont été donnés pour l'élargissement immédiat des prisonniers visés par le décret.

Voici les noms des condamnés pour délit ou faits politiques grâciés par décrets du président de la République:

MM. Georges Marchal, condamné à cinq ans de prison pour provocation au meurtre.

André Gaucher, condamné à deux ans de prison pour outrages à un magistrat.

André Robin, condamné à cinq mois de prison pour outrages au ministre de la guerre.

Albert Rabourdin, condamné à deux mois de prison pour rébellion. Détenu à la prison de la Santé.

MM. Maurice de Brue, condamné à quatre mois de prison.

Pierre Demoulin, de Boulé de la Morinière, Henri Brard, Maurice Brillaud, tous les quatre condamnés à trois mois de prison. Détenus à Angers.

Enfin, M. Biétry, député, condamné à deux mois de prison pour bris de scellés.

La grande semaine aérienne

Le premier meeting d'aviation aura eu des débuts mouvementés, tous les échantillons d'intempérie semblent lui avoir été réservés.

Après l'ouragan de la semaine dernière qui détruisit les hangars des dirigeables, les aéroplanes sont copieusement restés ouverts pendant vingt-quatre heures, et dimanche nous avons eu une vague idée des caractéristiques du Niagara. Mais à 6 heures le grand jeu des eaux s'est fermé subitement et un pâle rayon de soleil est venu donner un espoir aux organisateurs. Puis, alternativement le temps a été couvert et ensoleillé, mais le vent était suffisamment violent pour enlever tout espoir de disputer les épreuves dont l'ouverture officielle était fixée à 10 heures.

Une accalmie s'étant produite, les essais commencent pour les éliminatoires françaises de la coupe Gordon-Bennett.

Successivement Guffroy, sur Rep, et Tissandier, sur Wright, s'élancent, mais ils atterissent presque aussitôt. Seul, Leblanc, sur monoplane Blériot, fait un vol de 2 kilomètres en ligne droite.

De Rue et Voisin se livrent à deux tentatives: toutes échouent.

Le classement pour la coupe Gordon-Bennett est ainsi fait: 1^{er} Lefèvre qui a parcouru 19 kilomètres et Blériot.

Lundi, à eu lieu la 2^e journée de la semaine d'aviation. Lefèvre, qui a volé pendant 35 minutes, a atterri près du poste des contrôleurs sportifs. Paulan, qui continue la course, a passé à 80 mètres de hauteur.

À 5 h. 20, Blériot prend le départ à bord de son gros monoplane muni d'un moteur de 50 chevaux et accomplit le tour de piste en 3 minutes 42 secondes 2/5. Le record du tour de piste (10 kilomètres) battu hier par Lefèvre en 8 m. 58 4/5, est donc de nouveau battu par Blériot. Celui-ci est vivement acclamé à son passage aux tribunes.

À 5 h. 35, Latham prend le départ; puis, à 5 h. 55, Tissandier s'élève; il passe au-dessus du monoplane de Delagrange. Paulhan, qui accomplit les 50 kilomètres du grand prix de Champagne, continue sa course pour établir un temps de durée. Farmon et Gobron partent ensemble à 5 h. 37.

Paulhan, qui a couvert les 50 kilomètres du grand prix de Champagne, atterrit à 5 h. 41, après avoir volé pendant 1 h. 10 minutes. Tissandier vole pendant 10 minutes; puis s'arrête.

Paulhan a couvert 56 kilomètres en 1 h. 6. Les 50 kilomètres ont été couverts en 1 h. 1.

Dans le tour de piste, Blériot, qui détient aujourd'hui le record du monde de vitesse, a fait une moyenne de 69 kilomètres à l'heure.

Scmmer, de Lambert et Cockburn ont dû s'arrêter.

La foule est très dense dans les tribunes et dans l'enceinte. Le coup d'œil est très pittoresque. Les tribunes populaires sont bondées.

C'est pour la première fois ici que le vol d'une heure a été réussi par Paulhan sur son *Voisin* muni d'un moteur rotatif *GNOME*.

Arrestation de M. Légitimus

M. Légitimus, député de la Guadeloupe, qui s'était embarqué le 9 août, à destination de la Pointe-à-Pitre, est arrivé le 21 dans cette ville.

Il a été mis en état d'arrestation sur le paquebot même qui le portait et conduit sous bonne escorte à la prison.

Il a rédigé aussitôt une demande de mise en liberté provisoire; il est probable que celle-ci lui sera accordée sous caution.

Le cas de M. Légitimus est fort

compliqué. Condamné pour fraudes électorales et pour concussion par le tribunal correctionnel jugé par défaut, M. Légitimus a fait opposition à ces deux jugements.

Depuis, la Cour de cassation saisie d'un des incidents de l'affaire de concussion a décidé que le tribunal correctionnel était incompétent, mais M. Légitimus devra, tout de même comparaître devant ce tribunal, faire valoir son opposition et poser la question de compétence.

Le tribunal correctionnel se déclarait compétent, M. Légitimus devait aller en appel puis en cassation avant de comparaître devant le jury. Si, au contraire, les juges correctionnels se déclaraient incompétents, M. Légitimus pourrait comparaître devant la Cour d'assises en octobre.

Pour l'affaire des fraudes électorales, l'histoire est plus compliquée encore. Le Conseil d'Etat a validé les élections contestées : mais la plainte en fraudes tient toujours. Un des coaccusés de M. Légitimus, condamné, est allé en cassation sur la question de compétence. La Cour suprême n'a pas encore rendu son arrêt.

Le député de la Guadeloupe devra en cette affaire aussi se présenter devant la correctionnelle, faire valoir son opposition et poser la question de compétence.

Tirages financiers du 23 août
Communales 1906
Le numéro 718.651 gagne 200.000 fr.
Le numéro 1.165.327 gagne 25.000 fr.
Les numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs :
152 139 1.018.253 988.299 764.450
757.805 593.800 552.553 1.048.609
Cent numéros gagnent chacun 1.000 francs :

Petites Nouvelles

Il est officiellement confirmé que par suite de la grève générale, le 18^e Congrès universel de la paix ne se réunira à Stockholm que l'année prochaine.

Le docteur Tallant a constaté, après une nuit relativement calme, que l'état de faiblesse de M. le sénateur Piot allait toujours en augmentant. Il a rédigé dans ce sens un bulletin qui porte, en outre, que le pouls atteint 104 pulsations.

La municipalité de Saint-Petersbourg avait l'intention d'organiser, en 1912, à l'occasion du cinquantenaire de l'affranchissement des serfs une Exposition universelle, mais le gouvernement n'a pas accepté ce projet.

Dimanche a eu lieu à Tunis la pendaison de Sadek-Ben-Belgacem qui en mai 1908 tua d'un coup de fusil un propriétaire à Mahdia.

La police de Dieppe a arrêté un individu qui sous le nom de comte Raphaël d'Arenberg a détourné quantité de voyageurs de trains de luxe. Les sommes volées sont considérables.

Une carte postale mise à la poste à Francfort le 10 avril 1903 a été délivrée à son destinataire à Berlin le 13 août 1909. Elle a donc mis six ans et quatre mois pour parvenir à son adresse.

Ménélik a envoyé au pape plusieurs lions. Une des lionnes a récemment mis bas six jolis lionceaux. Le pape vient de décider d'offrir deux petits lions au kaiser Guillaume, deux à François-Joseph et deux au président Taft.

Des inconnus viennent d'imaginer le sabotage agricole de nuit dans la région de Laval et de Saint-Germain-Laval. Ils coupent les liens retenants les gerbes, qu'ils éparpillent dans les champs. Plus de 2.000 bottes ont été ainsi disséminées.

CHRONIQUE LOCAL

Joie !

Quand nous disions que tout le monde finirait par être content du résultat du 8 août, nous ne pensions pas dire si vrai.

X. Pinxit lui-même, dans le *Quercinois*, manifeste de la joie à propos du succès de M. Loubet.

Mais tandis que les acrobates s'accrochent sans sourcilier une partie de la victoire, X. Pinxit déclare n'être content que parce que le sectarisme intransigeant du nouvel élu ne peut qu'activer dans le Lot cette révolution des consciences qui fera choir Marianna.

C'est donc la chute prochaine du parti républicain du Lot que prédit X. Pinxit.

Il y a 39 ans que la chute de la Gueuse est attendue par les amis de X. Pinxit et il ne semble pas encore que ceux-ci soient au bout de leur attente.

Tout naïvement, nous croyons même que des résultats comme celui du 8 août dans le Lot ne sont pas faits pour donner un espoir quelconque aux adversaires de Marianna qui ne s'en porte toujours que mieux.

Mais il est permis à X. Pinxit de penser qu'un jour son rêve se réalisera. Ça ne fait de mal à aucun républicain.

L. B.

CONSEIL GENERAL

Le Conseil général du Lot, se réunira le lundi 13 septembre, à 10 heures du matin.

CONCERT MILITAIRE

La musique du 7^e a donné, dimanche soir, un concert dont le programme était superbement composé.

Un solo de violon, « La Berceuse de Jocelyn », joué par M. Navarra, un chœur, « Patrie », joué par la musique et chanté par un groupe de soldats, un solo de baryton, « Dis-moi quel est ton pays », chanté par M. Léonard, sapeur au 7^e, ont été un vrai régal pour les amateurs de chant et de musique.

Beaucoup de personnes avaient déjà eu l'occasion d'applaudir M. Navarra, le jeune artiste, 1^{er} prix du Conservatoire de Toulouse, notamment dans le dernier concert de l'Orchestre Symphonique.

Son succès avait été très vil : il ne fut pas moindre dimanche soir, et la foule énorme qui se pressait sur les allées Fénélon le lui a prouvé par de chaleureux applaudissements.

Le chœur, « Patrie », a été chanté très convenablement par l'orphéon militaire qui a recueilli de vifs bravos.

Disons également que M. Léonard, le baryton qui, dans la belle romance, « Dis-moi quel est ton pays », a montré des qualités de vrai chanteur, a eu une belle part d'applaudissements.

Nous adressons à tous, musiciens et chanteurs et à M. Louis, sous-chef de musique, qui dirigeait le concert de dimanche, nos plus vives félicitations.

J. C.

Départ de la classe 1908

La circulaire relative à la répartition et à la mise en route des contingents de la classe 1908 porte que ce sont les jeunes gens inscrits en tête des listes du recrutement régional, c'est-à-dire les plus âgés, qui seront cette année envoyés de préférence dans les régions les plus éloignées de leur domicile.

On estime qu'en raison de leur plus

grand développement et de leur meilleure résistance physique, ils sont mieux en état de supporter le changement de climat.

Les jeunes soldats affectés à la cavalerie seront mis en route le 1^{er} octobre ; ceux affectés aux autres armes seront mis en route les 6, 7 et 8 octobre, par tiers.

Les soutiens de famille seront tous mis en route le troisième jour.

Les hommes du service auxiliaire seront mis en route en même temps que ceux du service armé.

Conseil de révision

Les jeunes conscrits qui doivent passer le conseil de révision sont convoqués pour le 28 août, à 2 heures de l'après-midi, dans une des salles de la Préfecture.

Soutiens de famille

La Commission chargée de dresser la liste des soutiens de famille se réunira dans une des salles de la Préfecture le jeudi 26 août.

Championnat du Lot

Les membres du V. S. C. sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche 29 courant à 11 heures du matin au siège du club.

Ordre du jour :

Distributions des médailles et diplômes aux lauréats du championnat du Lot, demi-fond coureur le 25 juillet dernier.

Les lauréats étrangers à la société sont invités à assister à cette distribution.

Contributions Indirectes

Par arrêté du 16 courant, M. A. Daudou, receveur des contributions indirectes à Montcuq, est élevé sur place de la 3^e à la 2^e classe de son grade.

Nous adressons à M. A. Daudou qui est un fonctionnaire très estimé, nos plus vives félicitations pour son avancement mérité.

L'Officiel publie le relevé par département de la statistique mensuelle des quantités de vins enlevés de chez les récoltants et des stocks restant chez les marchands de vins pendant le mois de juillet 1909.

Voici pour le Lot, les résultats de cette statistique :

Quantités de vins sorties des chais des récoltants : 15.610 hectolitres. Antérieurs, depuis le commencement de la campagne (1^{er} septembre 1908) : 200.216 hectolitres. Total : 215.826 hectolitres. Stock commercial à la fin de juillet 1909 : 10.284 hectolitres.

Agression

Le nommé Jean Pierre Gardou, âgé de 60 ans, est un commissionnaire, qui deux fois par semaine vient à Cahors d'où il emporte des marchandises qu'il distribue à son retour dans les diverses communes.

Une de ces nuits, monté sur sa charrette attelée de 2 chevaux, il venait à Cahors lorsque vers 2 heures du matin, à l'endroit dit « Couzou », près de Vers, il fut assailli par un individu qui, arrétant les chevaux, lui cria : « La bourse ou la vie ; donne-moi ton argent. »

Gardou répondit qu'il n'avait pas d'argent : l'individu le menaça de le frapper d'un long couteau.

Gardou cria, l'individu eut peur et s'enfuit.

Arrivé à Cahors, Gardou raconta l'agression dont il avait été victime, et la gendarmerie fut prévenue. Pendant que deux gendarmes prenaient des renseignements auprès de Gardou qui se trouvait au Port-Bullier, un individu dont le signallement con-

cordait avec celui de l'agresseur, passa près d'eux.

L'individu fut interrogé et amené à la caserne de gendarmerie.

C'est un nommé Bouzou, âgé de 28 ans, né à Théméniettes, qui n'a fait que de vagues réponses à toutes les questions qui lui furent posées.

On croit même qu'il ne jout pas de toutes ses facultés, néanmoins, il paraît être l'auteur de l'agression : il a été écroué à la prison de notre ville.

Chemin de fer d'Orléans

Recettes, au départ, effectuées en 1908 par les gares et stations situées dans le Département du Lot :

Les Quatre-Routes.....	183.000
St-Denis-près-Martel.....	78.626
Montvalent.....	19.273
Rocamadour.....	58.227
Gramat.....	180.785
Assier.....	114.125
Le Pournel.....	48.037
Figeac.....	337.824
Viazac.....	22.020
Bagnac.....	80.100
Souillac.....	218.017
Le Pigeon.....	11.042
Balladon (arrêté).....	1.342
Martel.....	39.798
Vayrac.....	135.393
Bétaille (arrêté).....	1.968
Puybrun.....	95.979
Bretonoux-Biars.....	413.964
Port-de-Gagnac.....	9.276
Laval-de-Cère.....	68.143
Lamativie.....	31.415
St-Cirq-Madelon.....	4.392
Payrignac (arrêté).....	305
Créssensac Gignac.....	36.491
La Chapelle-de-Mareuil.....	8.658
Lamothe-Fénélon.....	24.930
Nozac.....	17.123
Gourdon.....	166.229
St-Clair.....	51.316
Dégagnac.....	14.117
Payrilles-Thédirac.....	41.767
St-Denis-près-Catus.....	48.042
Espère.....	32.225
Sept-Ponts.....	1.898
Cieurac.....	2.006
Lalbenque.....	89.230
Soturac-Touzac.....	24.346
Duravel.....	29.720
Puy-l'Evêque.....	100.599
Prayssac (arrêté).....	9.479
Castelfranc-Prayssac.....	172.338
Luzech.....	39.550
Parnac.....	53.669
Douelle (arrêté).....	2.143
Mercuès.....	16.330
Cahors.....	509.681
Cabessut.....	19.403
Arcambal.....	9.158
Vers.....	24.492
St-Géry.....	11.219
Conduché.....	28.947
St-Cirq-Lapopie.....	13.111
St-Martin-Labouval.....	107.012
Calvignac.....	12.635
Cajarc.....	52.833
Montbrun.....	5.042
Toirac.....	21.077
La Madeleine.....	15.604

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 23 Août, 1 h. 48 s.

Le dirigeable

« Clément-Bayard »

Le dirigeable « Clément-Bayard » après des évolutions au-dessus de Paris, est tombé dans la Seine en atterrissant entre Moisson et Sartrouville.

L'équipage a été sauvé sans autre accident.

En Crète

Le gouvernement ottoman, après communication de la note hellénique, a demandé aux puissances protectrices de discuter immédiatement l'autonomie de la Crète.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 24 Août, 1 h. 42 s.

L'arrestation de Légitimus

Un journal du matin annonce que M. Fays, président de la Cour à la Guadeloupe a déposé une plainte pour abus de pouvoir contre des personnalités administratives.

Les faits reprochés visent les dépositions faites par ces personnalités devant la commission des poursuites contre le député Légitimus.

Le « Clément-Bayard »

Les travaux de sauvetage du ballon le « Clément-Bayard » sont terminés : les dégâts sont peu graves. Le ballon sera réparé dans 3 semaines.

AGENCE FOURNIER

Arrondissement de Cahors

Cassagne

Fête locale. — Voici le programme de notre fête des 28, 29 et 30 août : Samedi soir 28, distribution des bouquets, retraite aux flambeaux.

Dimanche, concours de tir depuis six heures du matin jusqu'à sept heures du soir ; à six heures du matin, salves d'artillerie ; à huit heures, distribution de mappes avec la musique ; à deux heures du soir, ouverture du bal ; à huit heures et demie, feu d'artifice et à neuf heures, grand bal champêtre.

Lundi 30 continuation de la fête et du bal.

Les étrangers recevront à Cassagne l'accueil chaleureux qui leur est réservé tous les ans.

Prayssac

Voici le programme de la fête patrouille qui aura lieu les samedi 28, dimanche 29 et lundi 30 août 1909.

Samedi 28 août. — A 7 heures du soir, annonce de la fête par des salves d'artillerie ; à 8 heures, tour de ville en musique.

Dimanche 29 août. — A 5 heures du matin, diverses salves d'artillerie ; à 6 heures, tour de ville en musique ; à 8 heures, distribution des bouquets ; de 2 heures à 4 heures, jeux divers : mat de cognac, courses en sac, cruche, poêle, etc. ; de 4 à 7 heures, bataille de confetti, grand bal champêtre ; à 7 heures, apéritif concert ; à 9 heures, tour de ville, brillant feu d'artifice ; à 10 heures, retraite aux flambeaux, bataille de confetti, bal de nuit.

Lundi 30 août. — A 8 heures, tour de ville en musique ; de 2 à 4 heures, jeu de la bride, jeux enfantins, grandes courses de bicyclettes, grand bal ; à 9 heures, départ du ballon « le Prayssacois » ; à 10 heures, bataille de confetti.

Le mardi matin, adieu de la musique.

Comme tous les ans l'accueil le plus sympathique est réservé aux étrangers.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Conseil municipal. — Séance du 20 août ; présidence de M. Pezet, maire.

On procède d'abord à l'admission de quelques nouveaux membres dans la liste de l'assistance aux vieillards, infirmes ou incurables.

M. le maire communique ensuite à l'Assemblée le dossier contenant l'em-

prunt global de 398.000 fr. accepté par le gouvernement et le Crédit foncier, au taux de 5 fr. 45 pour cent, y compris l'amortissement dans une période de 40 années, à partir du 1^{er} janvier 1909.

Cet emprunt qui sera réalisé au 31 décembre prochain, sans aucune augmentation pour les charges des contribuables, est destiné à désintéresser tous les créanciers de la ville.

Le Conseil approuve successivement et sans modification, le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 1908, le budget de l'hospice pour 1909, et le compte administratif de cet établissement pour 1908. Il en est de même en ce qui concerne le Bureau de bienfaisance.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Magna, inspecteur général des monuments historiques, relativement à la maison de la rue Orthobaial, dite Hôtel de la Monnaie, qui présente un intérêt artistique si considérable, et qu'il conviendrait d'affecter : 1. à un musée lapidaire, au rez-de-chaussée ; 2. à une bibliothèque qu'on installerait au premier étage, dans la partie qui va être reconstruite sur la place Vival, en utilisant des fragments de sculptures provenant de maisons anciennes. M. l'inspecteur général, vu sa haute compétence, ajoute que Figeac constitue un exemple, presque unique en France, d'un ensemble de monuments civils du douzième au quatorzième siècle, relevant, par la délicatesse des sculptures mises à découvert, une école artistique très remarquable, et que si, avec le concours de l'Etat et le consentement des propriétaires, la ville reprenait ce qui est facile, son ancien aspect, Figeac serait un lieu de pèlerinage continu pour les artistes, les amateurs d'archéologie et les touristes.

Immédiatement après cette lettre particulièrement intéressante, sur la proposition de M. le Maire, et dans le but de donner à notre cité une animation inconnue depuis longtemps, le Conseil décide la formation d'un comité dont feront nécessairement partie tous les membres de l'Assemblée, et qui avec l'adjonction de tous les habitants de bonne volonté, aurait pour mission de mettre en évidence les nombreux vestiges de notre localité offrant quelque valeur artistique, ou rappelant de précieuses souvenirs historiques. Le Conseil renvoie à la commission des travaux publics une pétition de M. de Rouget, industriel, concernant la rue de Sainte-Marthe.

Avant de terminer la séance, le Conseil accorde une subvention de 300 fr., répartie sur deux exercices, à raison de 150 fr. par an, pour l'acquisition de clairons et de tambours à la nouvelle Société qui vient de s'établir parmi les élèves de notre école laïque de garçons ; ce sera ainsi un élément de prospérité pour l'excellente Société musicale des Artistes réunis, dont les concerts sont si unanimement appréciés par le public figeacois.

Le Conseil vote en outre et à l'unanimité, sur la proposition de M. le Maire, le dixième à notre sympathique receveur municipal, M. Escudier.

Transport de justice. — Le parquet et le juge d'instruction, accompagnés du commis-greffier et de M. Brugel, médecin légiste, viennent de se transporter à Terrou, canton de Latronquière, pour instruire sur place une affaire d'infanticide.

A la suite de l'autopsie pratiquée par le docteur Brugel, le juge d'instruction a décrété un mandat d'amener contre la fille F. J... Cette dernière a été transférée hier à la maison d'arrêt.

Danger des armes à feu. — On nous annonce que des jeunes mariés de la Provence, en ce moment en villégiature dans les parages de la commune de Capdenac-le-Haut, ont vu leurs plaisirs troublés par un incident assez dramatique. Ils jouaient tous deux au revolver.

mière qu'il ait eue ? — Non, je ne sais.

Le regard du médecin devint plus soupçonneux encore en recevant cette réponse.

— C'est étrange, dit-il, que vous qui vous proclamez son frère, vous ne puissiez me fournir aucun renseignement à ce sujet.

Joseph répondit avec une insouciance presque méprisante.

— C'est étrange, mais on a vu dans ce monde des choses bien plus étranges que celle-là. Il y avait des années que nous ne nous étions vus, mon frère et moi, et notre rencontre a eu lieu aujourd'hui.

L'homme inanimé fut emporté de la gare dans une auberge voisine... modeste et simple maison, mais propre et bien tenue.

On le porta dans une chambre à coucher dont les fenêtres garnies de persiennes à l'antique, avaient vue sur la grande route poudreuse.

Le médecin déploya toute son habileté, mais il ne put faire reprendre connaissance au malade.

Son âme s'était déjà envolée. Le corps n'était plus qu'un morceau d'argile immobile sous la blanche couverture, et Joseph, assis au pied du lit, le regardait d'un air sombre.

(A suivre).

LES RÉPROUVÉS

Par CH. BERNARD-DEROSNE

V

La rencontre

Tu as été maltraité cruellement et injustement maltraité, personne ne le sait mieux que moi ; mais il y a si longtemps, Joseph, il y a si longtemps de cela.

Les mauvais sentiments s'éteignent chez un homme à mesure que les années s'envolent, n'est-ce pas, Joseph ? Le temps guérit toutes les vieilles blessures, et nous apprenons à pardonner aux autres comme nous espérons d'être pardonnés nous-mêmes, n'est-ce pas, Joseph ?

— Pour vous, c'est possible, répondit le réprouvé avec fureur ; mais pour moi, non !

Il n'en dit pas plus long et croisa ses bras sur sa poitrine.

Il regardait droit devant lui par la portière, mais le riant paysage à travers

lequel courait le train ressemblait pour lui à une feuille de papier blanc : il ne voyait rien.

Sampson était assis en face de lui, et contemplait avec malice cette figure sombre et contractée.

Le commis prit un billet pour son frère à la première station. Mais Joseph continua à garder le silence.

Une heure s'écoula sans qu'il ouvrit la bouche.

Il n'avait pas d'affection pour son frère ; le monde l'avait endurci ; les conséquences de ses propres fautes en retombant lourdement sur sa tête, avaient aigri sa nature. L'homme qu'il avait aimé et en qui il avait eu confiance était à ses yeux la cause première de sa honte et de sa misère, et cette pensée influait dans son opinion sur le reste des hommes.

Il ne pouvait croire en la bonté de personne, en se souvenant quelle avait été jadis sa confiance dans Henri Dunbar.

Les frères étaient seuls dans le compartiment

Sampson regarda la sombre figure placée en face de lui pendant quelque temps, puis il se couvrit, en soupirant, le visage avec son mouchoir et se renversa dans un coin.

Mais il ne dormait pas ; il était agité et inquiet ; il se sentait faible ; ses oreilles bourdonnaient étrangement, et

devant ses yeux obscurcis flottait un brouillard inaccoutumé.

Il essaya de parler une fois ou deux, mais il lui sembla qu'il n'avait pas la force d'articuler les mots qui lui venaient à l'esprit.

Ensuite, ses idées devinrent confuses ; le bruit du train en marche résonna d'une façon monotone à ses oreilles, et devint de plus en plus fort à chaque instant, jusqu'à ce qu'enfin il lui parut affreux, insupportable, et lui fit l'effet d'un coup de tonnerre qui l'assourdissait et l'égarait.

Le train avançait rapidement vers Basingstoke, lorsque Joseph fut tout à coup tiré de sa sombre rêverie.

C'était quelque chose de terrible qui avait fait tressaillir le réprouvé et donné à sa figure une expression d'horreur.

VI

Le coup mortel

Le vieux commis était tombé de son siège et gisait immobile au fond du wagon.

Il avait été frappé d'une troisième attaque de paralysie, depuis longtemps sans doute regardée comme inévitable, mais que sa rencontre inattendue avec son frère à la gare de Waterloo, avait peut-être hâtée.

Joseph s'était agenouillé à côté de son frère inanimé.

C'était un vagabond et un paria, et

les scènes d'horreur n'étaient pas nouvelles pour lui.

Il avait vu la mort sous tous ses aspects divers, et la « Reine des Terreurs » ne l'épouvantait guère.

Il était endurci, plongé jusqu'au cou dans le crime, et les souffrances d'autrui le trouvaient insensible.

L'amour qu'il éprouvait pour sa fille était peut-être le dernier rayon de sentiment que conservât sa nature perverse.

Mais il fit néanmoins tout ce qu'il put pour ranimer le vieillard sans connaissance.

Il dénoua sa cravate, déboutonna son gilet, porta la main au cœur pour voir s'il battait.

Le cœur battait par saccades, comme si l'âme fatiguée du vieux commis eût essayé faiblement de s'échapper de l'enveloppe terrestre qui la retenait.

— Il faudrait mieux peut

Subitement partit un coup de feu du revolver. Une balle alla se loger dans le côté gauche de la jeune femme. Le projectile n'a pu encore être extrait à cause de la suppuration.

Cette imprudence pourrait coûter cher à ces charmants époux.

En appel. — On sait que le déserteur et cambrioleur Félix Leygues, de Saint-Félix, fut condamné, le samedi 14 août, par le tribunal correctionnel de notre ville à quinze mois d'emprisonnement pour une série de vols commis soit à Cuzac soit à Lenthilhac.

Leygues a interjeté appel de cette décision. Il va être incessamment transféré à Agen par la gendarmerie.

En appel. — Le contrebandier Lagrasset, de Latronquière, qui fut condamné à la dernière audience correctionnelle à 400 fr. d'amende pour colportage d'allumettes de contrebande, a interjeté appel de cette décision. Il a été transféré samedi à Agen.

Capdenac-le-Haut

Comité radical. — Le Comité radical de notre commune avait adressé à M. Loubet, élu sénateur, des félicitations au sujet de son élection, M. Loubet a répondu en ces termes à M. David Longuet, président du Comité :

« Cher Président,

» Merci de l'Adresse de félicitations que le Comité radical de Capdenac veut bien me faire parvenir. Veuillez dire à nos amis combien je suis touché de leur marque de sympathie, et les assurer de tout mon dévouement à l'idée laïque vraiment républicaine et de progrès social.

» Croyez à mes sentiments les plus dévoués.

» LOUBET »

Saint-Céré

Nécrologie. — Nous avons appris avec peine le décès de M. Beaudrillard, maréchal des logis de la brigade de gendarmerie de Saint-Céré, décédé dans sa famille, à Vouziers (Ardennes), après une longue maladie.

Parti de Saint-Céré le 9 avril, il avait été admis à l'hospice de Cahors pour recevoir les soins que nécessitait son état. A sa sortie, il obtint un congé de convalescence pour rentrer dans son pays d'origine, où il vient de décéder.

Depuis que M. Beaudrillard était à la tête de la brigade du canton de Saint-Céré, il avait su s'attirer l'estime et l'affection de ses subordonnés.

Par son intelligence et sa droiture, il avait également su gagner la sympathie de tous ceux qui le connaissaient.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Conseil municipal. — M. Linol, maire, présidé, assisté de M. Monelle, désigné comme secrétaire.

Trois demandes présentées au conseil en vue d'obtenir le traitement gratuit dans ces stations thermales, sont rejetées. L'état des finances communales ne permet pas d'assumer la dépense qui en résulterait pour la commune.

M. le maire fait connaître que les dépenses pour l'assistance médicale gratuite pendant le premier semestre de 1909 sont en excédent de 200 francs sur le total de la période correspondante de 1908. Nos édiles font la grimace et discutent assez longuement sur ce sujet. Chacun dit son mot. Autant de coups de bâton dans l'eau. Le remède qui empêchera les abus, si souvent signalés dans le service de l'assistance médicale gratuite, n'est pas encore trouvé.

Chemin de Saint-Romain. — Le devis établi par le service des ponts et chaussées pour l'achèvement de la route de Gourdon à St-Romain s'élève à 5.700 fr. — Ce devis est approuvé.

Le crédit affecté à cette dépense sera prélevé sur les disponibilités du budget.

Un crédit de 400 fr. est voté pour travaux de réfection au préau de l'école primaire des filles.

L'assemblée s'associe ensuite au vœu exprimé par le conseil municipal de Souillac en vue d'obtenir de la Compagnie d'Orléans une modification dans l'horaire des trains permettant d'assurer la correspondance du train 16 avec l'express de Bordeaux.

Monument au général Lambert. — Le conseil exprime ses regrets de ne pouvoir participer à la souscription. Les demandes de ce genre sont trop nombreuses pour que la commune puisse leur donner satisfaction.

Eclairage électrique. — Un crédit de 400 fr. est mis à la disposition de M. le maire pour l'acquisition d'un appareil qui permettra de contrôler facilement et avec une rigoureuse exactitude l'intensité de la lumière fournie par la compagnie concessionnaire.

Probité. — Vendredi, Mlle Alice Denis, fille de Mme Denis, bibliothécaire à la gare, a trouvé un porte-monnaie renfermant une somme assez importante qu'elle s'est empressée de remettre au chef de gare.

Nos félicitations.
Audience correctionnelle. — La première affaire appelée avait nécessité un supplément d'enquête. Un sieur Aguzon, de Peyrilles, disait avoir été molesté

par les époux Vidalet, cultivateurs au même endroit. Après le défilé des témoins, Aguzon fournit ses explications au tribunal sur le ton de quelqu'un qui réciterait un chapelet.

Jugement de Salomon : Vidalet et Aguzon sont condamnés tous les deux pour s'être portés réciproquement des coups à 50 fr. d'amende, avec sursis, solidairement aux dépens. La femme Vidalet est relaxée sans dépens.

— Autre affaire de coups et blessures. Ici, la prévenue est une femme, Antoinette Laribe, qui vit séparée de son mari, Delcaye, depuis six ans. Celui-ci qui était venu le 30 juillet lui réclamer une marmite, a reçu un accueil dont il gardera le souvenir. Précipité au bas des escaliers, frappé à la tête par sa femme armée d'une pierre, il ne dut son salut qu'à l'intervention des voisins. C'est un vieillard de 70 ans. La prévenue reconnaît les faits. C'est une gailarde qui n'a pas froid aux yeux. La nature l'a singulièrement favorisée puisqu'à 60 ans (c'est elle qui l'affirme) elle se sent plus vigoureuse qu'elle n'a jamais été. Lorsqu'elle se bat avec un homme, elle connaît son point faible, vient dire un témoin qui n'a pas précisément l'air de l'avoir dans son cœur. Six jours de prison et les dépens.

Abus de confiance. — Le sieur Rasseyre, de Rouffilhac, s'était fait livrer, comme dépositaire d'une maison d'huiles et savons, trois caisses de savon et une bonbonne d'huile. Il a gardé ces marchandises pour son usage personnel. Le tribunal lui inflige un mois de prison avec sursis.

Gramat

Conseil municipal. — Séance du 22 août. — Tous les membres du conseil municipal sont présents à l'ouverture de la séance, à deux heures de l'après-midi.

Le procès-verbal de la dernière séance du 4 juillet est lu et adopté.
M. le maire pose la question de l'église en construction ; il fait l'historique de cette grosse question depuis le 24 mars écoulé, époque à laquelle M. le maire fut invité à prendre possession de l'immeuble en construction ; lecture est donnée de toute la correspondance échangée entre le maire et l'administration sur cette affaire ; lecture est aussi donnée des décisions ministérielles disant : que l'église en construction à Gramat est donnée à la commune sans aucune charge ; que les dettes et notamment celle au profit du sieur Troussel, entrepreneur, restent à la charge de l'ancienne fabrique de Gramat, ou de la masse active diocésaine du Lot ou, en cas d'insuffisance, le restant dû devant être payé par prélèvement sur la masse des mêmes biens attribués à l'Etat.

Les biens de l'ancienne fabrique de Gramat étant saisis, et cette saisie s'étendant sur les bâtiments de la nouvelle église en construction, M. le maire pose au conseil la question de savoir si la commune, aujourd'hui propriétaire des constructions commencées, doit demander la distraction des dites constructions de la saisie faite sur la demande de M. Troussel, entrepreneur.

Par 16 voix contre 4 et une abstention, le conseil décide de demander la distraction et vote une motion dans ce sens présentée par M. Grange.

Le conseil délibère qu'il y a lieu de faire immédiatement le nécessaire pour obtenir que l'église en construction ne soit pas vendue et qu'il y a lieu d'en prendre possession conformément à la lettre ministérielle ;

Charge M. le maire de faire sans délai toutes les diligences nécessaires à cet effet ;

Décide qu'il y a lieu de prendre en sérieuse considération et d'examiner sans retard les propositions faites au conseil par M. le ministre du culte catholique à Gramat, dans sa lettre du 25 mai dernier, dont chacun des membres de l'assemblée a reçu un exemplaire ;

Nomme à cet effet, une commission de cinq membres, qui devra présenter un rapport le plus tôt possible.

Sont nommés membres de la commission : MM. Mazet, Coussonac, Grange, Paybacet et Delor.

Sur le scrutin pour la nomination des membres de la commission, MM. Quercy, Boussuge, Bonhomme, Delsahut et Lafon se sont abstenus et ont demandé qu'il en soit fait état au procès-verbal.

Le conseil, tout en s'associant à l'hommage rendu au général Faidherbe, rejette, faute de fonds, une demande de subvention pour l'érection d'un monument.

Le conseil proroge les pouvoirs de la commission nommée pour étudier la question du logement des étalons, afin que ladite commission examine les propositions de M. Fasimagne.

M. le maire lit une lettre de M. Malvy, député, annonçant la création d'un courrier partant de la gare de Gramat pour desservir le bureau de poste créé à Thémines.

L'attribution des fonds disponibles pour les chemins vicinaux est remise à la session de novembre pour une meilleure étude des projets.

On procède ensuite à la répartition des fonds affectés aux chemins ruraux.

Le conseil accepte l'offre de M. Henri Fabre, qui propose de céder une parcelle de terrain en bordure de la rue des Serpents, à condition qu'on lui refait le mur.

Les rapports de M. Despagès, agent-voyer, sur les pétitions dressées par M. Pégouré, au sujet de la route de Donadiou aux Bourrettes, sont acceptés.

Réparations à l'abri de la bascule, adoptées.

Curage de l'Alzou à faire sur les parties où il n'a pas été fait.
L'affaire des communaux sera réglée par M. le juge de paix.

Le conseil accepte le legs de 1.000 fr. fait par M. Hérel, au Bureau de bienfaisance, et charge M. le maire de remercier la famille.

Les prestations seront remplacées par la taxe vicinale.

Admis à l'assistance aux vieillards et incurables, sous déduction du logement. M. C. H.

Le conseil approuve le maire qui a fait admettre d'urgence la femme L... à l'hospice de Gourdon, en réservant son recours contre la famille.

Remonte. — Le comité d'achats du dépôt de remonte d'Aurillac, opérant à Gramat, samedi dernier, a procédé à l'achat de 29 chevaux, savoir : 28 chevaux pour l'armée et 1 pour la gendarmerie.

Les prix moyens des achats se sont maintenus entre 950 et 1.100 fr.

Foire du 20 août. — Cours pratiqués : Boeufs d'attelage, légère baisse, vente lente ; veaux, 0 fr. 80 à 0 fr. 85 le kilo ; au foirail des moutons, vente très active, cours très élevés ; forte baisse sur les jeunes porcs.
Blé, 15 à 18 fr. ; avoine, 7 à 7 fr. 50, le tout aux 80 litres.
Volaille, 0 fr. 80 le demi-kilo ; œufs, 0 fr. 85 la douzaine.
D'une façon générale la foire a été bonne.

M. Amadiou, ex-cantonnier à Bio a été volé de son portemonnaie contenant 450 fr.

Théâtrac

Echos de la fête. — On nous prie d'insérer :

« Notre fête a été des plus brillantes et des mieux réussies. Voici le résultat de la course de vélocipèdes.
1^{er} prix, 15 fr., Loumet, d'Arcambal ; 2^e prix, 10 fr., Bailly, de Cahors ; 3^e prix, 5 fr., Conte, de Saint-Georges-Cahors.
» Les coureurs ont couvert 5 kilomètres en 12 minutes.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

Condat

Nos fêtes des 14, 15 et 16 Août.

Comme tout le faisait prévoir, nos fêtes ont pleinement réussi et le programme a été ponctuellement suivi.

Le samedi : A 8 1/2 du soir, une brillante retraite aux flambeaux, composée de litoponistes Condatois, encadrés du Comité des fêtes et des enfants de Condat, parcourait tout le Faubourg.

Sur le parcours, ils exécutèrent la Marche Condatoise et la Marseillaise qui furent accueillis par des bravaux frénétiques. Il est vrai de dire que ces deux morceaux furent rendus avec une maestria remarquable et firent l'admiration du public qui se pressait dans nos rues. A 9 1/2, le tintamarre formidable des 21 coups de canon partant ensemble retentit, rrran ! La terre sembla s'enrouvrir et ceux qui avaient omis d'empirer leurs oreilles d'énormes tampons de ouate, devinrent subitement sourds à jamais, rrrran ! Le Vésuve, aux jours de fureur, ne tonne moins formidablement. Il n'est pas de 300 ans qu'une jupe de femme ne prenne feu, le jour de la fête votive, à Condat, et ne nécessite l'intervention des pompiers.

Le dimanche, des réjouissances de toutes sortes furent données : concours de tir, concours au ball-trap, exercices de gymnastique par les patriotes Fumelois, festival concert par la musique municipale des sapeurs-pompiers de Fumel qui, sous l'habile direction de son sous-chef, exécuta à la satisfaction de tous, les meilleurs morceaux de son répertoire.

A 8 h. du soir, une salve de plusieurs coups de canon fut tirée. Elle annonçait la chute du jour. Elle préludait par contre, à la fête de nuit qui commençait.

A 8 h. 1/2 Condatois galants et gracieuses Condatoises, abandonnaient leurs pénates pour aller voir le feu d'artifice et les illuminations.

A 9 h. 1/2 toute la jeunesse de la cité et des cités environnantes avait répondu à l'appel qui lui était fait en venant assister au bal donné dans la prairie. — A 10 h. 1/2 la bataille de confettis faisait rage et ce ne fut que lorsque les marchands eurent épuisé leurs stocks, que vainqueurs et vaincus traitèrent la paix et que les joyeux quadrilles recommencèrent.

A 11 h., les consommateurs s'entassaient aux terrasses des cafés, des débits, des modestes « guinguettes ». Les groupes sifflaient les rues en chantant des refrains connus. Les exclamations joyeuses s'élevaient de toutes parts, des yeux brillaient de bonheur, il pleuvait des sourires.

Bref, notre fête votive se célébrait au milieu de l'enthousiasme général.

Le lundi matin, on compta plusieurs

averses et tout de suite, l'inquiétude gagna nombre de nos jolies condatoises. On pouvait entendre des propos de ce genre : « S'il pleut, la fête est perdue ! Quel dommage ! »

Par bonheur, l'après-midi fut assez beau et de nouvelles attractions furent données encore : concours de tir, lancement du superbe ballon : « Le Roi des airs » etc., etc.

Le soir, à 8 h. 1/2, le bal, donné dans la prairie, réunissait à nouveau la jeunesse dorée, qui, par un entrain endiablé, pouvait encore une fois de plus, que notre bourg, un jour de fête, est l'endroit où l'on s'amuse.

La fête était belle, la fête battait son plein. On était heureux de se trouver au milieu de cette foule en joie, au milieu du plaisir qui s'épanouissait en de joyeux rires, lorsque le ciel creva. Une pluie torrentielle s'abatit sur le faubourg condatois. Ce fut alors une retraite sans ordre, de jupons tachés de boue et de chapeaux baissant les ailes.

Plus de valses, plus de quadrilles, plus de rires, plus de sourires pour ce soir-là, les fêtes condatoises étaient clôturées par le sauve qui peut général.

Un spectateur condatois.

N. B. Nous adressons nos sincères remerciements aux vaillants organisateurs et en particulier à notre sympathique et dévoué instituteur, M. Fialdès, qui s'y est dévoué d'une manière toute particulière.

En outre, nous adressons nos chaleureuses félicitations et nos remerciements à la musique municipale des sapeurs-pompiers de Fumel et aux patriotes Fumelois qui ont contribué par leur présence à relever l'éclat de nos fêtes.

VARIÉTÉS

UN PEINTRE

Dans une de ses spirituelles causeries que H. Lavedan publie chaque semaine dans l'Illustration, l'auteur du « Duel » nous reprochait aimablement d'aller à tort chercher hors de nos petites frontières de la province, la beauté de paysages et de sites les plus souvent bien inférieurs à ceux dont la nature nous a dotés à quelques pas de nos demeures.

Le savoureux écrivain exprimait ainsi une réflexion très juste que je me suis faite bien des fois en contemplant nos pittoresques campagnes quercynaises. Je serais heureux de faire partager ce sentiment par tous mes compatriotes en leur montrant seulement l'exemple qui nous vient de ceux-là mêmes qui savent mieux que nous encore aimer, comprendre, rendre la nature.

Des noms me montent irrésistiblement aux lèvres. Je pense tout de suite aux Thaulone, aux J. Mouliérat, à ce même H. Lavedan qui successivement sont venus planter leur tente sur quelque site choisi de notre Haut Quercy. Ces noms vous sont connus et, de même que Rome accordait le titre glorieux de « Citoyen » à ses amis fidèles et puissants, l'âme de nos populations et de nos campagnes a depuis longtemps consenti une adoption analogue en faveur des personnalités sympathiques et célèbres qui les portent.

Néanmoins, si le grand peintre des eaux, Thaulone passa plusieurs saisons dans le calme pénétrant, évocatoire des paysages avoisinant les limites du Lot et de la Corrèze, si H. Lavedan s'est décidé à faire revivre et à illustrer le nom du vieux château de Loubressac, si enfin Jean Mouliérat est devenu le génial restaurateur de l'imposante et antique demeure du seigneur de Castelnaud, c'est bien que tous avaient trouvé des charmes à nos parages aux horizons changeants, aux natures variées, richement colorées, où les curiosités archéologiques abondent, dont tous les recoins sont peuplés de souvenirs historiques.

Plus récemment encore, un nouvel exemple nous fut offert. Il nous est venu d'un jeune artiste, d'un peintre, connu déjà par ses premiers travaux ; je veux parler de Géobélouët.

Ancien élève et lauréat de notre Ecole nationale des Beaux-Arts, ses débuts ne remontent pas très haut, puisqu'il exposa pour la première fois en 1903 au Salon « des Artistes Français ». Ce fut pour lui comme la révélation qui fouette, soutient et inspire les dons naturels de l'homme.

Géobélouët se mit au travail qu'il a facile. Il exposa dès lors aux différents Salons de Paris.

Plusieurs expositions de Province reçurent même de ses envois.

En ce moment, l'Exposition de Compiègne comprend plusieurs de ses toiles. La critique a maintes fois loué la souplesse et la variété du talent de ce jeune arrivé. De fait, ses tableaux révèlent une grande finesse de sentiment, une étonnante netteté de vision, une excessive pureté dans le dessin, une exquise sobriété dans le coloris.

Géobélouët a touché à plusieurs genres. Il excelle en tous.

Nous avons eu le plaisir d'admirer son « Amateur d'Estampes ».

Il s'est finalement spécialisé dans la perspective des « Intérieurs ».

Ici il est passé maître :

Son « Intérieur intime » — sa « Quiétude du soir » — ses « Intérieurs du Palais et de la Bibliothèque de l'Empereur à Compiègne » sont du plus bel effet.

Son « Intérieur quercynois » ainsi que ses deux toiles exposées cette année-ci aux Artistes français : « Jeunes artistes au travail » et « Intimité au Manoir » sont d'un réalisme et d'un charme très attachants.

Enfin depuis que Géobélouët est devenu l'hôte de nos contrées, il s'est essayé dans le paysage et là encore il a donné d'excellentes choses : « La Dordogne à Beaulieu avec la silhouette archaïque de la Chapelle des Pénitents — « Les laveuses au gravier » et « La Bave au Bardet » donnent des sensations très précises de vérité, d'où un sentiment très profond de la nature s'exhale avec un mélange harmonieux des couleurs.

C'est ce nouvel ami de notre terre quercynoise que je tenais à dévoiler et à faire connaître ; puisqu'il vient grossir le nombre de ces personnalités dont la présence parmi nous doit nous faire penser aux charmes réels de notre vieux Quercy que nous avons peut-être trop souvent méconnu.

Pierre BÉRYL.

Raucourt (Ardennes), 27 Sept. 08. Ma femme avait des douleurs d'estomac qui l'empêchaient de travailler. On lui a conseillé pour se guérir d'employer les Pilules Suisses, ce qu'elle a fait, et elle s'en trouve très bien. VAUCHER (Sig. lég.).

Bibliographie

Voulez-vous avoir des renseignements exacts, précis et pittoresques sur les « lads » de Maisons-Laffitte et Chantilly qui firent tant parler d'eux le mois dernier ? Lisez dans *Mon Dimanche* le très dramatique récit qui s'intitule « Souvenirs d'un vieux lade » vous serez fixés. Lisez dans le même numéro les aventures tragi-comiques des « Loups-Garous de Besançon » ; lisez l'angoissant, invraisemblable, stupéfiante « Odyssée des Enterrés vivants » ; faites défiler devant vos yeux émerveillés les neuf plaques du « Cinématographe » ; parcourez les « soixante articles » illustrés, la « page des Enfants » ; si amusante et si variée, le grand roman d'aventures policières : « Arsène Lupin contre Herlock Sholmes » ; participez au « grand concours » ouvert à tous et à toutes et dites-nous s'il est de par le monde une revue familiale, aussi complète, aussi soignée, aussi parfaite que *Mon Dimanche* !

Mon Dimanche paraît chaque vendredi et ne coûte que 10 centimes. On le trouve partout. L'administration 4, rue de la Vrillière Paris 1^{er}, envoie gratis et franco des numéros spécimens sur simple demande.

LA VIE HEUREUSE

Les curieuses impressions rapportées par Mme Marcella Tinayre de son voyage à Constantinople au cours de récents troubles, à propos de la saison de Bayreuth, les souvenirs de M^{lle} Judith Gantier sur la première répétition générale de l'« Or du Rhin » ; les exploits des médaillés militaires pour lesquelles l'opinion publique réclame la Légion d'honneur ; la grâce et les jeux des princes enfants ; la curieuse histoire du masque depuis les conspirations des ligueurs et les intrigues de la Régence jusqu'à l'automobile avec ses deux pestes : le vent et la poussière, du masque ami des mouches et de la poudre au masque obligé des lunettes ; les ébats aquatiques des grosses bêtes, buffles têtus, éléphants boursoufflés et lourds rhinocéros, ours blancs manières, défilé d'images pittoresques et touchantes ; l'actualité la plus séduisante et la variété la plus instructive, c'est de quoi assurer au numéro d'août de la *Vie Heureuse* un succès mérité.

52, rue St-Georges, Paris, IX^e

PUBLICATIONS DE FAMILLE

JOURNAL DES DEMOISELLES

Petit Courrier des Dames et Conseiller des Familles réunis
Revue de la jeune fille et de la femme
Médaille d'Or de la Société Nationale d'Encouragement au bien

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois
Edition **verte**, purement littéraire.
Un an : Paris, 8 fr., Départements, 9 fr., Union postale, 11 fr.

24 pages de texte par numéro

Éducation. — Morale. — Littérature. Romans. — Nouvelles. — Poésies. — Conseils. — Chroniques. — Causeries. — Actualité. — Chronique musicale. — Arts. — Connaissances pratiques. — Concours.

Éditions littéraires avec nombreux suppléments de mode et travaux, et le même texte que la précédente.
Édition verte : Un an : Paris, 16 fr., Départements, 19 fr., Union postale, 22 fr.
Édition chamois : Un an : Paris, 12 fr., Départements, 14 fr., Union postale, 17 fr.

Comprenant : Albums de travaux et ouvrages. — Modes. — Courrier de la Mode. — Gravures colorées. — Feuilles de Patrons. — Broderie et lingerie. — Patrons découpés et imprimés. — Dessins décalqués. — Travaux imprimés sur étoffe. — Tapisseries. — Conseils pratiques. — Leçons de Choses. — Musique. — Aquarelles. — Fusains. — Menus, etc. — Concours mensuels et grand concours annuel.

Abonnements à partir du 1^{er} de chaque mois par mandat à l'ordre des directeurs, 52, rue St-Georges, et dans tous les bureaux de poste.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen sur demande affranchie.

BIBLIOTHÈQUE DE MA FILLE

Ouvrages recommandés

Collections : 3 fr. 50 le volume broché

Toute abonnée au *Journal des Demoiselles* recevra au prix de faveur de 3 fr. 25, franco dans toute la France, un volume magnifiquement relié. Six volumes pour le prix de 18 fr. franco.

PRINCIPAUX AUTEURS :

MM. Aigueperse, Maryan, Du Camp-franc, H. Bister, Zénée Fleuriot, Champol.

52, rue St-Georges, Paris, IX^e

PUBLICATIONS DE FAMILLE

LA TOILETTE DES ENFANTS

Recueil de Modes enfantines
Un an : France : 6 fr. — Union postale : 7 fr. 50.

Paraissant le 1^{er} de chaque mois 12 pages de texte par numéro.

Courrier des modes enfantines illustrées. — Planches colorées. — Modèles de Robes. — Manteaux, Chapeaux pour fillettes et garçons. — Planches de broderie, patrons découpés, travaux de fantaisie. — Conseils pratiques. — Renseignements utiles. — Hygiène. — Concours de devinettes.

Romans, nouvelles, causeries, etc.
Abonnements à partir du 1^{er} de chaque mois, par mandat à l'ordre des Directeurs 52, rue St-Georges, et dans tous les bureaux de poste.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen sur demande affranchie.

Bulletin Financier

Paris, 23 Août.

Le marché inaugure la semaine dans d'excellentes dispositions. La tendance est ferme et les affaires sont un peu plus actives.

La Rente française s'inscrit à 98,20
Les fonds russes sont soutenus. Le 3 0/0 1891 s'avance à 76, le 1896 à 73,70, le 5 0/0 1906 à 108,90, le 4 1/2 1909 à 97,70 et le Consolidé à 92,30.

L'Extérieure espagnole se traite à 97,05, le Portugais à 63 et le Turc à 95,10.

Nos Sociétés de crédit sont fermement tenues. La Banque de Paris se négocie à 168⁵/₈, le Comptoir d'E-compte à 750 et le Crédit Lyonnais à 1298.

Les chemins français ne sont pas cotés à terme.
L'action des Mines de l'Arnoya reste en dernier lieu à 106. Avec le retour, au commencement du mois de Septembre, de la période des hautes eaux qui permettra de donner plus d'intensité au travail actuel des laveries, on s'attend à ce que les nouvelles de la mine accentuent le mouvement ascensionnel du titre sur le marché.

Une autre preuve à Cahors

Les guérisons obtenues par les Pilules Foster pour les Reins sont toutes faciles à vérifier et les personnes qui veulent bien prendre la peine d'aller se rendre compte par elles-mêmes sont toujours frappées de la vive reconnaissance que témoignent les malades guéris par ce remède ; cela s'explique naturellement par le fait que n'ayant pas vendu leur attestation, mais l'ayant simplement donnée par pure gratitude et pour le bien de tous, ces personnes n'éprouvent aucune difficulté à dire la vérité. La déclaration ci-dessous ne change rien à la règle. M. U. Alayrac, place Thiers, à Cahors, nous dit : « A la suite de refroidissements attrapés il y a près d'une dizaine d'années, il m'était resté des maux de reins très pénibles. J'eus à plusieurs reprises des crises aiguës qui m'ont duré jusqu'à huit jours. Je ne pouvais alors ni me courber ni me baisser à cause de la souffrance ; c'était pour moi un véritable martyre, la nuit pour changer de position dans mon lit ; aussi je ne reposais pas ; quelquefois les douleurs se portaient jusque dans l'épaule gauche ; il m'était alors impossible de faire mon travail ; enfin je n'avais plus d'appétit et remarquais fréquemment un dépôt de gravier rougeâtre dans mes urines qui étaient troubles et épaisses. C'est alors que j'eutendis parler de l'efficacité des Pilules Foster pour les Reins, vendues à la Pharmacie Orliax, à Cahors. J'en fis venir une boîte et au bout d'une semaine j'eus la grande satisfaction de constater un réel soulagement. Je continuai donc à me soigner régulièrement suivant les instructions données pendant environ un mois et demi. Comme mes douleurs n'ont plus reparu depuis, je ne saurais trop recommander à mon tour, un remède aussi énergique que les Pilules Foster dans les cas semblables au mien. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier » On trouve les Pilules Foster (marque originale) chez tous les pharmaciens, 3 fr. 50 la boîte ; 19 fr. les six ou franco contre mandat. Spécialités Foster, H. Binac, pharmacien, 25, rue St-Ferdinand, Paris. Dans l'intérêt de votre sante, si vous voulez avoir un bon résultat, exigez la véritable boîte avec la signature « James Foster » et refusez toute imitation ou substitution. 17

52, rue St-Georges, Paris, IX^e

PUBLICATIONS DE FAMILLE

Chronique agricole

LÉGUMES ET ARBRES FRUITIERS

Légumes qui réussissent le mieux sous les arbres fruitiers. - Conditions pour réussir.

Dans la plupart des jardins fruitiers, la culture des légumes est associée à celle des arbres.

Cette association, si elle est avantageuse pour les besoins du ménage en fruits et légumes, ne l'est plus pour la production légumière commerciale, par suite du préjudice que causent aux légumes les arbres fruitiers.

Ces derniers sont, pour les modestes plantes qui les environnent, comme le lion de la fable : ils prennent, si ce sont des arbres à haute tige, la meilleure part du terrain, ils accaparent à leur profit la majeure partie des éléments fertilisants contenus dans le sol et dans l'air, et seuls ils profitent de l'influence bienfaisante de la chaleur solaire.

D'autre part, par leur ramure verdoyante, ils empêchent les pluies fines et légères qui ont lieu en été, d'arriver jusqu'au sol, et à l'automne, au contraire, ils laissent l'eau arriver en grosses gouttes sur le terrain, l'inonder et le tasser. Au commencement du printemps et à la fin de l'été, par suite d'une feuillement moindre, ces inconvénients sont peu importants.

De sorte que les légumes associés en été aux arbres fruitiers, ombragés par eux, profitent peu des pluies fines et des principes fertilisants du sol, sont contrariés dans leur développement et ne donnent, à la récolte, qu'un rendement médiocre.

Il est possible, dans une certaine mesure d'atténuer les mauvais effets de cette association culturale, lors de la plantation en arbres fruitiers d'un terrain qui doit en même temps porter les légumes. Il convient pour cela de n'adopter que des variétés fruitières s'élevant assez et s'étalant peu, qui prennent par conséquent leur développement en hauteur et non en largeur, ou bien encore des variétés à branchage peu fourni, laissant passer l'air et la lumière. D'autre part, il convient également de régler l'arbre par des tailles ou des élagages, et d'apporter au sol converti en verger-potager, et préalablement ameubli, plus d'engrais, surtout des engrais riches en acide phosphorique et en potasse (les arbres et les légumes se trouvant bien de ces deux éléments fertilisants), sans oublier pourtant l'azote, les matières organiques et même le fer, qui concourent à une bonne et saine production fruitière et légumière, surtout quand il n'est plus

possible de donner des arrosages fréquents, pourtant indispensables au développement des cultures maraichères.

Indépendamment de ces conditions, le choix des légumes en s'accommodant le mieux de cette situation est également à considérer.

C'est ainsi qu'on aura toute satisfaction des plantes légumières que l'on sème à la fin de l'été, que l'on repique à l'automne pour récolter au printemps, avant le mois de juin, par exemple les « laitues pommées », les « choux pommés » les « oignons blancs, l'ail » etc. On plantera ces légumes de préférence sous les arbres voisins des murs, exposés à la chaleur; ils végèteront pendant que les arbres sont sans feuilles.

Quelques légumes printaniers, au développement rapide, semés de bonne heure, tels les pois nains très hâtifs, les laitues à couper, les choux pommés, les radis, les chicorées frisées, etc., pourront être également cultivés avec avantage.

Pendant l'été, les choux-fleurs, les poireaux, les pissenlits, semés en pépinière de fin mars au commencement de juin et plantés à demeure, en plein carré, huit ou dix semaines après le semis; les épinards, le cerfeuil, les divers céleris, les petits radis, le pourpier semés à demeure de mai à août; les mâches semées à demeure en août-septembre sont des plantes qui s'accommodent du couvert.

En un mot les légumes qui n'occupent le sol que d'octobre à mai; ceux qui ne l'occupent seulement en pépinière que deux mois de l'été et ceux qui demandent à être semés pendant les chaleurs à une exposition ombragée, sont tout désignés pour être cultivés sous les arbres.

En bordures de plates-bandes occupées par les arbres, on peut cultiver, avec profit, les fraisiers, l'oseille le thym, le persil, les ciboules, etc.

Avec un peu d'observation et de soin, il n'est donc pas impossible d'obtenir à la fois une bonne récolte de fruits et de légumes, mais à la condition, nous le répétons, de ne pas ménager les engrais et les arrosages et de bien ameublir le terrain destiné à recevoir les plantes maraichères.

Le purin des animaux, l'eau provenant des lessives faites avec des cendres de bois, étendus de 8 à 10 fois leur volume d'eau ordinaire, répandus deux ou trois fois à la dose raisonnable, séparément ou mélangés ensemble, donnent de bons résultats pour l'arrosage des légumes; mais ils ne doivent, en aucun cas, être employés

à l'exclusion des engrais phosphatés et potassiques, sinon la récolte légumière serait forcée au détriment de la production fruitière.

J. B. CASTELLI.

Chemin de fer d'Orléans

Trains spéciaux à prix réduits organisés au départ de l'Aveyron, du Lot, de l'Auvergne et de la Corrèze pour Paris-Austerlitz les 4, 11, 18 et 25 Septembre 1909.

Des trains spéciaux à prix réduits et comprenant uniquement des voitures de 3^e classe, seront mis en marche les 4, 11, 18 et 25 Septembre prochain au départ de Neussargues et de Vie-sur-Cère pour Paris-Austerlitz et dans lesquels auront accès les voyageurs en provenance des gares des sections désignées ci-après.

Le retour individuel des voyageurs qui utiliseront ces trains spéciaux pourra s'effectuer par tous les trains du service ordinaire dans un délai de 90 jours à compter du jour du départ.

PRIX DES PLACES (ALLER ET RETOUR)

Gares comprises entre Figearc (inclus) et La Capelle-Viescamp (inclus) 32 f. 10

Gares comprises entre St-Denis-près-Martel (inclus) et Arvant (inclus), Neussargues (inclus) et Condat-St-Amandin (inclus) 31 f. 10

Gares comprises entre Neudun-St-Victor (inclus) et Vendès (inclus) 28 f. 10

Gares comprises entre Lagnac (inclus) et Savennes-St-Etienne-aux-Clos (inclus), Riom-ès-Montagnes (inclus) et Bort... 27 f. 10

Gares comprises entre Clermont-Ferrand (inclus) et Giat (inclus), Le Mont-Dore (inclus) et Laqueuille, Sornac-St-Rémy, Ussel, Les Rosiers d'Égletons (inclus) et Eygurande-Merlines... 26 f. 10

La délivrance des billets aura lieu, d'une part, à Paris, à l'Agence des Trains Bonnet, 64, Boulevard Beaumarchais et, d'autre part, aux gares de départ. Elle commencera à ces gares 5 jours au moins avant le départ des trains.

Il est accordé une franchise de 30 kilos de bagages par place.

Il n'est fait aucune réduction spéciale sur les prix des billets pour le transport des enfants.

Pour plus amples renseignements, consulter les affiches spéciales apposées dans les gares.

Transport à demi-tarif des ouvriers vendangeurs

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3^e classe au Tarif général sera accordée cette année aux ouvriers vendangeurs se rendant, pour les vendanges, d'une gare quelconque du réseau d'Orléans située dans les départements ci-après à une gare quelconque du même réseau située dans ces mêmes départements:

Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-

Garonne, Tarn, Corrèze, Haute-Vienne, Vienne, Loir-et-Cher.

Les ouvriers vendangeurs devront voyager, par groupe de 5 au moins, à l'aller et au retour, et effectuer sur ledit réseau un parcours simple de 50 kilomètres au minimum (soit 100 kilomètres, aller et retour).

Sur présentation d'un certificat du Maire de leur commune constatant leur qualité d'ouvriers journaliers allant faire la vendange, ils paieront place entière à l'aller; le même certificat servira de billet pour effectuer gratuitement le voyage de retour à la condition qu'il soit visé par le Maire de la commune où ils ont été occupés.

Cette réduction est accordée, pour l'aller, du 20 août au 25 octobre inclus; et le retour devra s'effectuer dans un délai qui ne sera pas inférieur à huit jours et dont le maximum sera de quarante-cinq jours.

A titre exceptionnel, le bénéfice de ces dispositions est étendu jusqu'au 10 novembre inclus, pour l'aller, aux ouvriers dont les producteurs de raisins de table de la région de Port-Sainte-Marie, Agen, Moissac, etc., pourront avoir besoin, cette année, en vue du ciselage et de la cueillette desdits raisins; ces ouvriers pourront effectuer leur voyage isolément à l'aller et au retour.

Billets d'Aller et Retour individuels et de famille pour les stations thermales et estivales des Pyrénées, du Golfe de Gascogne et du Roussillon

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux Chaudes), Pierrefite-Nestalas, (Cauterets, Luz-St-Sauveur), Bagnères-de-Bigorre, Luchon, Ax-les-Thermes, Axat (Aude), Vernet-les-Bains, Amélie-les-Bains, etc...

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année à toutes les gares de son réseau, pour les stations thermales et estivales du Midi:

1^o Des Billets d'aller et retour individuels avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes, sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi; 2^o Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes comportant une réduction de 20 à 40 0/0 suivant le nombre des personnes, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

Durée de validité: 33 jours

à compter du jour de départ, ce jour compris, avec faculté de prolongation.

ON DEMANDE DES VOYAGEURS

pour le placement de nombreux petits articles nouveaux utiles à tous. Beaux bénéfices à faire partout. S'adresser à Monsieur BRIDOUX, Industriel, 7, rue Mourad Paris, qui enverra franco de suite le tarif prix de gros.

PÉTRIN MÉCANIQUE

à cuve tournante en bois, donnant les meilleurs résultats. Nombreuses références. Simplicité. Prix réduits.

On demande un Représentant actif et sérieux pour la vente dans le département.

S'adresser à M. LOTZ Fils de l'Ainé, constructeur à Nantes.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

Successeur de BAKER

10, Rue du Lycée

A côté de l'Hôtel de l'Europe (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Le propriétaire gérant: A. COUESLANT

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge

La plus importante Pharmacie de toute la région

LA MIEUX APPROVISIONNÉE

LA MIEUX ORGANISÉE

Vend LE MEILLEUR MARCHÉ

Directeur: PAUL GARNAL, Pharmacien de 1^{re} classe

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Paris

Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot. - Inspecteur des Pharmacies du Lot

Ancien Pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris

CAHORS - Boulevard Gambetta, en face le Théâtre

L'HUILE DE FOIE DE MORUE

jouit d'une réputation très ancienne comme médicament dépuratif et reconstituant; mais comme elle est d'un goût désagréable et d'une digestion difficile, Les médecins la remplacent l'été et l'hiver chez les enfants et les grandes personnes par la:

PHOSPHIODE

à l'Extrait d'Huile de Foie de Morue iodé et biphosphaté pour le traitement et la guérison des:

Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

Prix du fl.: 2 fr. au lieu de 3,50; le litre: 4,50 au lieu de 6 fr.

La PHOSPHIODE et le Corps médical

ATTESTATION d'un Médecin de la Faculté de Paris

"Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

"Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et fertilisants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

"La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

"C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.

"Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

"Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.

"Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches.

Docteur ORTEL,

de la Faculté de Médecine de Paris, 2, Boulevard Ornano, Paris.

Laboratoire de la PHOSPHIODE et des Produits pharmaceutiques de la CROIX-ROUGE - CAHORS

Dépot dans toutes les Pharmacies

(SERVICE D'ÉTÉ 1909)

Table of train schedules for Cahors, including routes to Toulouse, Paris, and other regional stations. It lists train numbers, departure times, and arrival times for various services like 'Express', 'Direct', and 'Rapide'.